



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28
Date convocation 20/09/2023		
Date Publication 02/10/2023		
N° Délibération 2023-06-16		
Secrétaire Séance Fanny CABOT		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Romain BETIRAC, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, M. Simon SUBTIL.

**Absents représentés :** Mme Laurence JACQUEMART, (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), M. Franck SEROPIAN (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir M. Christophe CAVARD), Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU (pouvoir à M. Simon SUBTIL).

**Absente non représentée :** Mme Amandine BRUNEL.

### Objet : Procès-verbaux de récolement du musée Georges Borias

Afin de répondre au mieux à l'obligation réglementaire fixée par la loi du 4 Janvier 2002 et l'arrêté du 25 Mai 2004, la conservatrice du musée mène depuis 2007 le récolement des collections par domaines et la numérisation de l'inventaire.

Le récolement consiste à vérifier sur place et sur pièce, la présence et l'état sanitaire des oeuvres inscrites sur l'inventaire règlementaire, 7104 fiches ont ainsi été saisies, complétées par 6553 photographies numériques.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces opérations et d'approuver les procès-verbaux des campagnes de récolement, en vue de leur transmission à la DRAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture en date du 19 septembre 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :**

- Prend acte des opérations de récolement effectuées au musée Georges Borias durant les campagnes de récolement de 2007 à 2021,
- Approuve les procès-verbaux présentés par la conservatrice,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux en vue de leur transmission à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Le secrétaire de séance,  
Fanny CABOT

Le Maire d'Uzès,  
Jean-Luc CHAPON



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) le 06/10/2023

RECU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com